



Accident scooter contre voiture avec delit de fuite

Par **Jackmc**, le **27/02/2009** à **17:19**

Bien le bonjour
rnj ai eu un accident de la route y a une semaine.
rnles circonstances de l'accident sont :
rnune voiture A double une voiture B. La voiture B decide de tourner a gauche. La voiture A lui rentre donc dedans. au meme moment j'arrive en face en scooter. dans le choc la voiture A se retrouve sur ma voie subitement et me percute de plein fouet...
rnj ai quand même fait un jolie looping mais avec un peu de chance je suis retombé sur mes fesses donc juste quelques petits bobos mais surtout une belle frayeur...
rnles deux voitures se sont arrêtées (je les ai même vu s engueuler) mais au bout d un moment voyant que personne bouger (les badots) j ai pris mon tel pour avoir les pompiers pour plus de sécurité... mais quand j ai raccroché il n y avait plus la voiture A... j interroge les badots et tous me disent qu'il est parti... j appel la police (décidément heureusement que j avais encore ma tête car personne ne bronche). bon je passe le reste hôpital police etc... (mais hélas, pas de fuyard malgré tout les témoins).
rnmaintenant j ai eu mon assurance (gan) qui me dit : comme on a pas de tiers, il est fort probable que je ne serai en rien remboursé... étant en 50cm3 il n y au pas de tout risque chez eux juste le tiers. bien sur mon scooter, acheté neuf au mois aout, est bon pour la casse...
rn Pour l'instant, la seule chose que me demande mon assurance mon assurance (malgré le procès verbal de la police) : lui re-faire parvenir un courrier pour réexpliquer tous les détails de l'accident !
rnentre temps j'ai eu le fond de garantie qui m'a sortie 2 lois Art 1et2 du 05 juillet 85 pour expliquer que mon assurance peut se retourner contre le véhicule qui est resté du premier choc avant le mien... mais l'assurance fait la sourde oreille...
rnque puis je faire?
rnmerci de m'avoir lu.